



**MARCHÉ PUBLIC**  
DE FOURNITURES COURANTES

---



**BASSIN**  
D'ARCACHON  
SIBA

## **Cloisonnement du stockage de support de culture en casiers avec des blocs béton empilables**

**Lieu-dit l'Aiguillet, Lubec, AUDENGE**

**Marché n°2025251500**

### **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES**

**Le 11 juillet 2025 à 12h00**

SIBA

16 allée Corrigan, CS 40002 - 33311 ARCACHON CEDEX  
Tel. 05 57 52 74 74 - [commande.publique@siba-bassin-arcachon.fr](mailto:commande.publique@siba-bassin-arcachon.fr)  
[www.siba-bassin-arcachon.fr](http://www.siba-bassin-arcachon.fr)

# SOMMAIRE

<b>1 - Objet et étendue de la consultation .....</b>	<b>3</b>
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation .....	3
1.5 - Nomenclature.....	3
<b>2 - Conditions de la consultation .....</b>	<b>3</b>
2.1 - Délai de validité des offres .....	3
2.2 - Forme juridique du groupement.....	3
2.3 – Variantes .....	3
<b>3 - Conditions relatives au contrat.....</b>	<b>3</b>
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	3
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	4
<b>4 - Contenu du dossier de consultation .....</b>	<b>4</b>
<b>5 - Présentation des candidatures et propositions .....</b>	<b>5</b>
5.1 - Documents à produire.....	5
5.2 - Présentation des variantes .....	6
<b>6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....</b>	<b>6</b>
<b>8- Examen des candidatures et des offres.....</b>	<b>7</b>
8.1 – Sélection des candidats .....	7
8.2 - Attribution des marchés .....	7
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	7
<b>9 - Renseignements complémentaires .....</b>	<b>8</b>
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	8
9.2 - Procédures de recours.....	8

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne le cloisonnement du stockage des sédiments en casiers avec des blocs béton empilables, Lieu-dit l'Aiguillet, Lubec, 33980 AUDENGE.

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants :

- Eviter d'avoir à coordonner la fabrication des blocs avec leur livraison et leur installation
- Eviter la multiplication des partages de responsabilité potentielle.

Il est opportun de ne pas allouer les prestations.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

<u>Code principal</u>	<u>Description</u>
44000000-0	Matériaux et structures de construction ; produits auxiliaires pour la construction (à l'exception des appareils électriques)
44114200-4	Produits en béton

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du contrat.

## 2.3 – Variantes

Les candidats n'ont pas l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre variante en utilisant des sédiments de dragage pouvant être mis à disposition par le SIBA pour la fabrication des blocs béton empilables.

# 3 - Conditions relatives au contrat

## 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra le préciser à l'acte d'engagement.

### **3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes :

Le financement sera réalisé sur les fonds propres du Syndicat lequel se réserve la possibilité de solliciter des subventions.

Le Syndicat se libère des sommes dues par mandats administratifs et virements du Comptable Public, le SGC de Belin-Beliet.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### **4 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le Formulaire DC1
- Le Formulaire DC2
- Un exemple d'analyses sur des sédiments en stock

Le dossier de consultation est disponible en téléchargement libre. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : [www.siba-bassin-arcachon.fr](http://www.siba-bassin-arcachon.fr) ou <https://demat-ampa.fr>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et propositions

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Si les candidatures et les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature** telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** mis en ligne avec le DCE, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME) ou tout autre document équivalent.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

### **Pièces de l'offre :**

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
Devis détaillé du candidat
Un mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat avec notamment : <ul style="list-style-type: none"><li>- Méthodologie</li><li>- Caractéristiques / descriptif des prestations / fiches techniques. En cas de variante : tout élément attestant de la pérennité de la solution proposée</li><li>- Durée de garantie proposée</li><li>- Planning d'intervention</li><li>- Dispositions prises par le titulaire pour réduire son empreinte carbone et/ou réduire son impact sur l'environnement</li></ul>

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants ainsi qu'un engagement écrit de leur part.

Avant l'attribution du marché, il sera demandé au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché, de fournir l'attestation d'assurance de Responsabilité Civile professionnelle, les attestations fiscales et sociales à jour.

**NOTA 1** : avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

## **5.2 - Présentation des variantes**

Les candidats présenteront une offre par variante proposée. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

## **6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

**Seule la transmission électronique des offres est autorisée.**

Les candidats transmettent leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Formats de fichiers compatibles avec Microsoft Office Professional 365 et Adobe Acrobat 2023.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Le pli peut être doublé d'une **copie de sauvegarde** transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Les documents transmis par voie électronique seront rematérialisés après l'ouverture des plis.

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée sauf pour la copie de sauvegarde.

**Les candidats sont fortement incités à réaliser suffisamment à l'avance un dépôt électronique TEST préalable à leur remise des offres.** Ceci permettra de vérifier les prérequis et lever les éventuels blocages internet des systèmes d'information propres aux entreprises. Le seul référentiel de temps valable pour la fin de la période de consultation est l'heure du serveur. Les offres transmises hors délai ne seront pas prises en compte. Les candidats doivent prendre leurs dispositions afin de prendre en compte le temps de transport électronique pour que leur dossier parvienne intégralement avant la date et l'heure limites de remise des offres fixées par le présent règlement.

**Hot Line**

Vous pouvez contacter la société ATEXO au numéro suivant : 01.53.43.05.44 en cas de difficultés.

**La signature de l'offre n'est pas exigée. Ce n'est qu'après attribution du marché (donc après analyse des offres) qu'il sera demandé à l'attributaire du marché de signer son offre. L'attributaire recevra un mail du SIBA lui demandant de signer le marché :**

**-Si l'attributaire choisit d'apposer sa signature électronique sur le document, il l'adressera sur le portail DEMAT AMPA accompagné du pouvoir de signature correspondant.**

**-Si l'attributaire choisit d'apposer sa signature manuscrite sur le document, il l'adressera à : SIBA, 16 allée Corrigan, CS 40002, 33311 Arcachon cedex (+ information de l'acheteur sur DEMAT AMPA) accompagné du pouvoir de signature correspondant**

## 8- Examen des candidatures et des offres

### 8.1 – Sélection des candidats

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 %
2-Valeur technique	30 %
3-Critère environnemental : dispositions prises par le titulaire pour réduire son empreinte carbone et/ou réduire son impact sur l'environnement	10 %

Chaque critère sera noté sur 20 puis affecté de la pondération associée.

La note attribuée au critère prix sera effectuée de la façon suivante sur la base du montant total indiqué à l'Acte d'Engagement :

$$\text{Note(candidat)} = 20 \times \text{Offre (moins disant)} / \text{Offre(candidat)}.$$

### 8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## 9 - Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres, une demande exclusivement écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr>.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les réponses aux questions d'un candidat pouvant porter atteinte au secret industriel ou commercial ne seront diffusées qu'à celui-ci.

### 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif  
9 rue Tastet  
33000 BORDEAUX CEDEX

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif  
9 rue Tastet  
33000 BORDEAUX CEDEX

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges de Marchés Publics  
Pôle C  
118 cours du Maréchal Juin  
TSA 10001  
33075 Bordeaux cedex  
Tel : 05.56.69.27.45